

**DIALAN-SUR-CHAÎNE****LISTE DES DELIBERATIONS  
SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL  
13 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi treize septembre, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

**Etaient présents** : : BRUNET G., CAUDRELIER-CRESTEY L., CHIRON L., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., HENTRY M., LEBREDONCHEL H., LECHAT M-F., LECOQ S., LENOBLE A.

**Etaient absents** : GUILBERT N., MALITOURNE M., RENET J., VILLIÈRE N., WINTZ M.

**Secrétaires de séance** : Marie-Françoise LECHAT, Angélique LENOBLE

Nombre de conseillers en exercice : 17

Date de la convocation : 06/09/2022 - Date d'affichage : 20/09/2022

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
2022-10-01	Approbation du dernier procès-verbal du 9 août	Pour : unanimité
2022-10-02	Participation voyage scolaire	Pour : unanimité
2022-10-03	Nomination d'un second représentant au syndicat d'eau pour Jurques, nomination d'un correspondant défense	Pour : unanimité
2022-10-04	Rémunération du nouvel agent communal	Pour : unanimité
2022-10-05	Demande de location logement presbytère Mesnil-Auzouf	Pour : unanimité

Le Maire : Jean-Yves BRECIN

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAINE

DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 06/09/2022 - Date d'affichage : 20/09/2022

N° 2022-10

L'an deux mil vingt-deux, le mardi treize septembre, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : BRUNET G., CAUDRELIER-CRESTEY L., CHIRON L., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., HENTRY M., LEBREDONCHEL H., LECHAT M-F., LECOQ S., LENOBLE A.

Etaient absents : GUILBERT N., MALITOURNE M., RENET J., VILLIÈRE N., WINTZ M.

Secrétaires de séance : Marie-Françoise LECHAT, Angélique LENOBLE

Rappel de l'ordre du jour :

\* Délibérations :

- Approbation du dernier procès-verbal du 9 août
- Participation voyage scolaire
- Nomination d'un second représentant au syndicat d'eau pour Jurques, nomination d'un correspondant défense
- Rémunération du nouvel agent communal
- Demande de location logement presbytère Mesnil-Auzouf

\* Informations et questions diverses

- Remerciement subvention du cinéma Paradiso
- Contrat assurance à revoir
- Repas des Aînés du 09/10
- Rentrée scolaire

## **Délibération 2022-10-01 : Approbation du procès-verbal du CM du 9 août 2022**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le dernier procès-verbal fait apparaître des observations. Aucune remarque ayant été émise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le procès verbal du dernier conseil municipal.

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

## **Délibération 2022-10-02 : Participation voyage scolaire**

Madame Canu a demandé une subvention pour sa fille concernant un voyage scolaire en Italie qui s'est déroulé du 27/03 au 01/04/2022. M. BEAUGEARD ayant eu une enfant dans le même cas a également demandé une participation.

Le précédent conseil municipal en 2019 avait décidé d'octroyer une aide spécifique à ce type de séjour pédagogique pour lequel la participation réelle des parents est supérieure ou égale à 200 €.

Il est demandé au conseil municipal actuel de délibérer sur la participation financière de la commune au séjour pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer une aide spécifique à ce type de séjour pédagogique pour lequel la participation réelle des parents est supérieure ou égale à 200 €.
- Décide que le montant de la participation d'un montant de **50 €** sera versé sur présentation d'une facture acquittée.
- Les bénéficiaires en sont :
  - ✓ M. et Mme CANU Jean-Philippe pour l'enfant Eléonore
  - ✓ M. et Mme BEAUGEARD Mortimer pour l'enfant Anouk

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

#### ➤ Arrivée de Gilles BRUNET

### Délibération 2022-10-03 : Nomination d'un second représentant au Syndicat d'eau du Pré-Bocage intervenant sur le secteur de Jurques et du correspondant défense

La démission de M. GALODE a supprimé de fait ses participations aux commissions communales et sa représentation aux instances supra communales.

Ainsi il faut nommer de nouvelles personnes pour le remplacer en tant que délégué du syndicat d'eau du Pré-Bocage et en tant que correspondant défense. Un correspondant incendie et secours est à nommer également.

=> Election des représentants

Syndicat d'eau PB	Marie-Françoise LECHAT	=>1 candidat élu à l'unanimité
Correspondant défense	Laetitia CHIRON	=>1 candidat élu à l'unanimité
Correspondant incendie et secours	Laetitia CHIRON	=>1 candidat élu à l'unanimité

Suite à ces élections et aux décisions prises aux précédents CM, les listes des commissions et des représentations communales sont composées dorénavant comme suit :

- Budget : **BRECIN J-Y** ; CHIRON L. ; DUCHEMIN J., ENOUF Y., RENET J. ; VILLIÈRE N.
- Personnel communal et travaux en régie : **BRECIN J-Y**, VILLIÈRE N., BRUNET G., DUBOSQ J-M, LECOQ S.
- École et jeunesse : BRECIN J-Y., GUILBERT N., HENTRY M., **LECOQ S.**, DUBOSQ J-M, DUCHEMIN J.
- Salle communale de Jurques : BRECIN J-Y ou ENOUF Y. pendant les vacances de l'agent responsable
- Salle des associations à Mesnil : CAUDRELIER-CRESTEY L.
- Bâtiments communaux : BRECIN J-Y., DUBOSQ J-M., **VILLIÈRE N.**, DUCHEMIN J
- Routes et réseaux : BRECIN J-Y., BRUNET G., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., VILLIÈRE N.
- BRECIN J-Y, DUBOSQ J-M et ENOUF Y. pour suivre la station d'épuration en remplacement pendant les vacances de l'agent communal.
- Relation avec les habitants, manifestations et cadre de vie : BRECIN J-Y., ENOUF Y., HENTRY M., LEBREDONCHEL H., LECHAT M-F., LENOBLE A., **RENET J.**, MALITOURNE M., VILLIÈRE N., AUDOUY Eve
- Urbanisme : BRECIN J-Y., CAUDRELIER-CRESTEY L., DUCHEMIN J., VILLIÈRE N.
- Cimetière : BRECIN J-Y., BESNARD J., CAUDRELIER-CRESTEY L., GUILBERT N, HENTRY M., VILLIÈRE N.

#### Représentation aux instances supra communales

- Représentant à la communauté de commune J-Y Brecin et J. Renet
- SAEPB : M. BRECIN J-Y et Marie-Francoise LECHAT
- Syndicat des Bruyères : VILLIERE N. et DUCHEMIN J. en suppléance
- SDEC Energie : BRECIN J-Y et VILLIÈRE N.
- Correspondants défense : LENOBLE A., CHIRON L.
- Correspondant CRISE Enedis : ENOUF Y.

- Correspondant incendie et secours : Laetitia CHIRON
- FREDON (Frelon asiatique) : ENOUF Y. et VILLIÈRE N.

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

### **Délibération 2022-10-04 : Rémunération du nouvel agent communal**

Le recrutement d'un agent technique pour la surveillance de la cantine et du ménage le soir a fait l'objet d'une décision de principe de création de poste lors de la réunion du CM d'août dernier. Le montant de la rémunération de ce nouveau poste n'a toutefois pas été défini.

La rémunération habituellement appliquée pour un agent débutant dans sa fonction correspond à l'échelon 1 de l'échelle C1 de la catégorie C soit un indice brut de 367 et un indice majoré de 340. Il est à noter que depuis le 1er mai dernier la rémunération minimum en fonction publique est basée sur l'indice majoré 352 (1707.21 € brut pour un temps plein) ; l'écart étant versé sous la forme d'une indemnité différentielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La rémunération de cet agent technique sera basée sur l'échelon 1 de l'échelle C1 de la catégorie C soit un indice brut de 367 et un indice majoré de 340 sachant qu'une indemnité différentielle lui sera versée

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

### **Délibération 2022-10-05 : Demande de location logement du presbytère Le Mesnil-Auzouf**

Un dossier de demande a été déposé pour la location du logement du rez-de-chaussée du presbytère de Le Mesnil-Auzouf libéré dernièrement par Mme MARIE.

Il s'agit de Mme GUENERIE retraitée vivant avec son fils handicapé.

L'agence nous a fourni son dossier et une demande de diagnostic a été faite.

La question est de savoir si nous louons le logement dès maintenant ou si nous souhaitons absolument effectuer des modifications auparavant (est-il nécessaire d'apporter par exemple une isolation phonique entre les deux logements, qui ne pourrait se faire qu'à partir du logement du rez-de-chaussée ?).

Un problème de robinetterie dans la cuisine est signalé par l'agence.

Le rapport de diagnostic ne fait pas apparaître d'anomalie significative hormis la présence d'un barreau de cave présentant de la peinture au plomb écaillée ; Point à voir par l'agent communal.

Le prix de location attendu est identique au loyer précédent soit 545,61€ + 3€ de provision de charges pour la gestion de l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider la demande de Mme GUENERIE ainsi que le montant du loyer de 545,61€ + 3€ de provision de charges pour l'assainissement non collectif

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

## \* Informations et Questions diverses

- **Remerciement :**

Le cinéma Paradiso d'Aunay nous remercie de la subvention apportée.

- **Contrats assurances :**

Les contrats d'assurances arrivent au terme des 5 ans au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il est demandé si un groupe de conseillers souhaite prendre en charge le suivi de ce dossier afin de revoir l'ensemble des contrats ?

La mairie va lancer la consultation et le groupe sera créé au prochain conseil

- **Copieur de la mairie de Jurques et ancien copieur de l'école :**

Le contrat de location actuel avec la société Ricoh arrivera à échéance au 31 mars 2023. Une nouvelle consultation va devoir être engagée (uniquement pour celui de la mairie car l'école a déjà été changé).

Doit-on s'orienter vers une location ou vers un achat ?

Le principe de recourir à un achat de matériel est retenu. La consultation sera engagée en ce sens.

- **Repas des Aînés :**

Le repas des Aînés aura lieu cette année à la salle des fêtes de Jurques le 9 octobre prochain et sera préparé par l'hôtel de la Place des Monts d'Aunay (Mme Bone). L'âge de référence retenu cette année est de 64 ans au 31 décembre de l'année.

- **Commission route :**

La signalisation des stationnements interdits dans le bourg de Le Mesnil-Auzouf doit être repeinte. Il serait utile de reprendre un arrêté actualisant cette mesure de police avant d'actualiser les marquages pour permettre l'intervention éventuelles des forces l'ordre.

Il est donc demandé à la commission route de vérifier sur place les secteurs à interdire et de fournir les éléments permettant la prise de ce nouvel arrêté.

- **Rentrée scolaire :**

Les effectifs de la rentrée 2022 sont de 100 élèves qui se répartissent de la manière suivante :

16 PS, 9 MS, 9 GS, 8 CP, 10 CE1, 18 CE2, 11 CM1, 19 CM2.

La construction de la maternelle a permis la création d'une 5<sup>e</sup> classe, mais les effectifs sont variables d'année en année.

Un premier bilan des dépenses engagées pour l'école maternelle est présenté. Il figure dans le tableau ci-après :

## DEPENSES MATERNELLE AU 12/09/2022

Estimation des dépenses d'investissement HT (délibération du 15/03/2022):

Maitrise d'œuvre	4 000,00 €
Construction	180 000,00 €
VRD et clôtures	34 000,00 €
Classe numérique	3 500,00 €
Aléas	3 500,00 €
	<b>225 000,00 €</b>

Entreprise	Désignation	Montant HT	Montant TTC	N° Mdt	Date	Imputation
Bureau véritas	Acompte	210,00 €	252,00 €	Mdt 260	14/06/2022	2031
Module Création	Fourniture modulaires (80%)	147 668,64 €	177 202,37 €	Mdt 377	22/08/2022	21312
Bureau véritas	contrôles: remise rapport initial	212,20 €	254,64 €	Mdt 376	22/08/2022	2031
Triaxe	Ecran interactif et ecole num	4 255,00 €	5 106,00 €	Mdt 407	08/09/2022	2183
EURL EMB	Alimentation électrique et informatique	2 592,68 €	3 111,22 €	Mdt 378	22/08/2022	21312
<b>Reste à payer</b>						
Baril TP	terrassement et reseaux	38 000,00 €	45 600,00 €			21312
Bureau veritas	solde contrôle	630,00 €	756,00 €			2031
SARL Brunet	Clôtures	2 101,97 €	2 522,36 €			21312
Module creation	solde	36 917,16 €	44 300,59 €			21312
<b>Devis à venir</b>						
Baril TP	Devis pour travaux complémentaires					
Module création	Modifications demandées par l'enseignante					
		<b>232 587,65 €</b>	<b>279 105,18 €</b>			

### Fourniture de mobiliers et matériels

UGAP	Fourniture poutre motricité, protège-lit et porte étiquettes, ballons sauteurs	346,93 €	416,32 €	Mdt 379	22/08/2022	2188
Ikéa	Tableau magnétique 40x60 blanc	12,49 €	14,99 €	Mdt 380	22/08/2022	2188
SASU Pierron Asco et Celda	Etabli bois, dinette, kits parcours motricité, multitunnels, didacible, échelles, trampoline	1 800,42 €	2 160,50 €	Mdt 381	22/08/2022	2188
Legrix sébastien	Lisses pour les porte manteaux	76,20 €	76,20 €	Mdt 402	08/09/2022	2188
Ikéa Entreprises	Meubles maternelle	560,68 €	672,79 €	Mdt 403	08/09/2022	2188
Ikéa Entreprises	Etagères hall maternelle	49,98 €	59,98 €	Mdt 404	08/09/2022	2188
Manutan collectivités	Porte manteaux, bac pour pupitres peinture, meuble 30 cases	649,28 €	779,13 €	Mdt 405	08/09/2022	2188
Ugap	Tableau blanc 100x120	73,76 €	88,51 €	Mdt 406	08/09/2022	2188
Madeleine Jeux	Module en mousse motricité	325,83 €	391,00 €	Mdt 408	08/09/2022	2188
		<b>3 895,57 €</b>	<b>4 659,42 €</b>			

### Autres fournitures

Ville des Lilas	Chevalet peinture	-	447,00 €	Mdt 110	11/03/2022	6067
Ville des Lilas	tables	-	15,00 €	Mdt 152 et 151	08/04/2022	6067
Ville des Lilas	chaises	-	201,00 €	Mdt 82 et 81	03/03/2022	6067
Ville des Lilas	banc	-	55,00 €	Mdt 80	03/03/2022	6067
Ville des Lilas	lits	-	607,00 €	Mdt 79	03/03/2022	6067
Ville du Grand Quevilly	bac à eau/sable	-	30,00 €	Mdt 76 et 77	03/03/2022	6067
Ville du Grand Quevilly	tables	-	30,00 €	Mdt 78 et 74	03/03/2022	6067
Ville du Grand Quevilly	Banc	-	15,00 €	Mdt 75	03/03/2022	6067
CNED	Armoires x4	-	50,00 €	Mdt 235, 234, 232 et 231	14/06/2022	6068
CNED	Meuble étagère	-	20,00 €	Mdt 233	14/06/2022	6068
CNED	Siège de bureau x2	-	10,00 €	Mdt 229 et 228	14/06/2022	6068
<b>Reste à mandater</b>						
Delcourt	Balai, pelle, tapis, armoire pharmacie avec nécessaire, brosse WC	200,15 €	240,18 €			60631
Leclerc	nécessaire nettoyage	35,39 €	42,47 €			60631
Savoir Plus	Fournitures diverses scolaires + coins jeux et livres	2 597,82 €	3 052,22 €			6067
Leclerc	Aspirateur	99,08 €	118,90 €			2188
Savoir plus	velo et draisienne	604,65 €	725,58 €			2188
			<b>5 659,35 €</b>			

### Dons

	Matelas à langer avec 2 housses de protection					
	1 vélo					
	cuisine en bois avec accessoires					

<b>TOTAL Investissement</b>	<b>237 186,95 €</b>	<b>284 609,08 €</b>
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>4 814,87 €</b>

Les prochaines séances sont fixées au : 11 octobre à 20h à la salle de Le-Mesnil-Auzouf puis 8 novembre à Jurques.  
L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h30